ALCOOL-IN

PAR PRÉCAUTION : ZÉRO ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

La Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) du 9 septembre nous rappelle que chaque année, de nombreux bébés naissent atteints de troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF), dont le SAF est la forme la plus grave.

D'après l'étude publiée par Santé publique France en septembre 2018, en France, entre 2006 et 2013, 3 207 nouveau-nés (soit une naissance par jour en moyenne) ont présenté au moins une conséquence liée à l'alcoolisation fœtale, dont pour 452 d'entre eux (soit une naissance par semaine en moyenne) un syndrome d'alcoolisation fœtale.

Mais par ailleurs, il n'existe pas de nombre de verres en-dessous duquel la consommation d'alcool de la mère serait sans risque pour le futur enfant.
Et parce qu'aujourd'hui, personne ne peut affirmer qu'un seul verre soit sans risque pour le bébé, "par précaution, zéro alcool pendant la grossesse" est le message à retenir.

Pour les jeunes parents et futurs parents qui se posent des questions, en lien avec l'alcool mais aussi sur de nombreux autres sujets, Santé publique France a créé le site agir-pour-bebe.fr. Il offre aux futurs et aux nouveaux parents de nombreux conseils pratiques et informations pour la santé de leur bébé, validés par les professionnels de la santé et les pouvoirs publics.

Des difficultés ? Besoin d'aide ?

Si vous découvrez votre grossesse et que vous avez bu de l'alcool ou si vous êtes enceinte et que vous êtes en difficulté avec votre consommation d'alcool, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme, qui pourront vous écouter et vous orienter.

Des équipes dédiées dans les structures de soin spécialisées permettent également aux femmes en difficulté avec leur consommation d'alcool de bénéficier d'un suivi de grossesse spécifique.
Vous trouverez des équipes à contacter en tapant votre ville dans le champ de recherche sur cette page.

Vous pouvez aussi **contacter Alcool info service au 0 980 980 930**, 7 jours sur 7, de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé) pour en parler.
Sur ce site, posez également vos questions à des professionnels dans la rubrique Vos questions/Nos réponses ou par chat, de 8h à minuit, du lundi au dimanche (bouton "Disponible" en page d'accueil).

Articles en lien

> L'alcool et la grossesse

> Enceinte, est-ce que je peux boire ?

> Je viens d'apprendre que j'étais enceinte

> Je ne parviens pas à arrêter de boire

> Zéro alcool : comment la soutenir pendant sa grossesse